



Millonfosse est une commune de moins de 1000 habitants

La population a bien évolué ces 10 dernières années selon les recensements de l'INSEE :

- 2008 : 678 habitants
- 2013 : 658 habitants
- 2019 : 730 habitants

Note brève et synthétique Compte administratif 2022 et Budget primitif 2023

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion élaboré par le Trésorier. Le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 ont été proposés au vote du conseil municipal du

Le **budget primitif** constitue un acte de prévision et d'autorisation. Le budget de la collectivité respecte les principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre en dépenses et en recettes. Le vote du budget est encadré par de nombreuses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Par cet acte juridique qu'est le vote du budget en assemblée délibérante, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif peut être modifié ou ajusté en cours d'année au travers des décisions modificatives (DM) ou du vote d'un budget supplémentaire (BS). Le budget primitif 2023 a été soumis au vote du conseil municipal lors de sa séance du 28 mars 2023.

Le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 seront disponibles sur le site Internet de la collectivité et sont consultables sur simple demande à l'accueil de la collectivité, aux jours et horaires d'ouverture.

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

a) Les prévisions 2022

Le budget primitif de l'exercice 2022 a été voté le 29 mars 2022.

Deux décisions modificatives sont intervenues en cours d'exercice, celles-ci ont été votées les 06 septembre et 29 novembre 2022.

Le BP 2022 avait été validé comme suit :



FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	650 888.42 €	491 636.10 €
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(Si déficit)	159 252.32 € (Si excédent)
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	650 888.42 €	650 888.42 €

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 inclus)	210 945.00 €	201 137.80 €
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	54 637.00 €	20 042.00 €
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(Si déficit)	44 402.20 € (Si excédent)
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	265 582.00 €	265 582.00 €

Soit un budget Total :

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF (3)	916 470.42 €	916 470.42 €
------------------------------	--------------	--------------

b) Les Décisions Modificatives

Deux décisions modificatives avaient modifié le BP2022 de la manière suivante :



- DM N°1 du 06/09/2022

Cette décision a modifié le Budget Primitif de la manière suivante :

⇒ En fonctionnement :

- Ajout de 1 262.00 € en recettes – au chapitre 74 - suite à la notification relative à la fiscalité directe locale amenant le crédit de ce chapitre à 85 462.00 € et le montant des recettes à 652 150.00 €
- Ajout de 1 262.00 € en dépenses – au chapitre 012 amenant le crédit de ce chapitre à 260 250.00 € et le montant des dépenses à 652 150.00 €

⇒ En Investissement

- Ajout de 9 133.00 € en recettes – au chapitre 13 – suite à la notification relative à l'ADVB accordé par le département du Nord amenant le crédit de ce chapitre à 29 175.00 € et le montant des recettes à 281 403.00 €
- Ajout de 9 133.00 € en dépenses – au chapitre 21 amenant le crédit de ce chapitre à 166 295.00 € et le montant des recettes à 281 403.00 €

- **DM N°2 du 29/11/2022** avait permis d'intégrer au budget les recettes complémentaires perçues et de prévoir les dépenses correspondantes

Cette décision a modifié le Budget Primitif de la manière suivante :

⇒ En recettes de fonctionnement : + 36 959.26 €

- Ajustement du chapitre 64 : -159.04 € soit un crédit de 1740.96 €
- Ajustement du chapitre 74 suite aux notifications de dotations attribuées pour 2023 : - 31 764.96 € soit un crédit de 117 226.96 €
- Ajustement du chapitre 75 : + 4 050.84 € suite revenus perçus pour la location des immeubles soit un crédit de 10 150.81 €
- Ajustement du chapitre 77 : + 1 302.50 € suite à des produits exceptionnels perçus soit un crédit de 1302.50 €

Ces modifications ont porté le crédit total des recettes de fonctionnement à 689 109.68 €

⇒ En dépenses de fonctionnement : + 36 959.26 €

- Ajustement du chapitre 011 : + 21 359.26 € soit un crédit de 203 559.55 €
- Ajustement du chapitre 012 : + 9 600.00 € soit un crédit de 271 112.00 €
- Ajustement du chapitre 67 : + 5 000.00 € soit un crédit de 14 500.00 €
- Ajustement du chapitre 14 : + 1 000.00 € soit un crédit de 5 000.00 €

Ces modifications ont porté le crédit total des dépenses de fonctionnement à 689 109.68 €

⇒ En recettes d'Investissement : + 227 807.11 €

- Ajustement du chapitre 10 : + 4 697.71 € suite au versement de la taxe d'aménagement soit un crédit de 84 197.71 €
- Ajustement du chapitre 13 : + 223 109.40 € suite aux notifications de subvention reçues soit un crédit de 252 285.24 €

Ces modifications ont porté le crédit total des recettes d'Investissement à 502 522.95 €



- ⇒ En dépenses d'Investissement : + 227 807.11 €
- Ajustement du chapitre 10 : + 750.00 € soit un crédit de 750.00 €
 - Ajustement du chapitre 20 : + 15 000.00 € suite aux notifications de subvention reçues soit un crédit de 252 285.24 €
 - Ajustement du chapitre 21 : + 212 057.95 € soit un crédit de 378 352.95 €

Ces modifications ont porté le crédit total des recettes d'Investissement à 502 522.95 €

c) Les Restes à Réaliser :

En investissement le comptable public a certifié des restes à réalisés pour l'année 2022. Ces RAR sont validés en investissement à hauteur de **69 821.74 €** en Dépenses et **24 353.00€** en recettes répartis comme suit :

- ⇒ En recettes :
- Au chapitre 10 - Imputation 1323 : 24 353.00 € restent à titrer. Ces recettes correspondent à L'ADVB et l'AAT 2022 non perçues au 31/12/2022
- ⇒ En Dépenses :
- Au chapitre 20 : Imputation 2031 : 10 602.00 € restent à mandater. Ces dépenses correspondent aux travaux de l'AMO non facturés au 31/12/2022
 - Au chapitre 21 : Imputation 2021 : 342.00 € restent à mandater. Ces dépenses correspondent aux plants de charmes non facturés au 31/12/2022
 - Au chapitre 21 : Imputation 21318 : 5 911.24 € restent à mandater. Ces dépenses correspondent aux travaux de la salle des fêtes (sono + cuisine) non facturés au 31/12/2022
 - Au chapitre 21 : Imputation 2151 : 52 966.50 € restent à mandater. Ces dépenses correspondent aux travaux de voiries (rue Salengro) non facturés au 31/12/2022

d) Détails du Compte Administratif

Le CA 2022 fait apparaître les résultats suivants :

- ⇒ En fonctionnement pour l'exercice 2022, les recettes constatées sont de **565 800.67 € (573 382.12€ en 2021)** et les dépenses constatées de **464 260.52€ (443 438.63€ en 2021)**

Les crédits consommés se décomposent de la manière suivante :

Les dépenses de fonctionnement en 6 groupes :

- Charges à caractère général (chap 011) : 150 387.23 €
(128 690.02 € en 2021)
- Charges de personnel et frais assimilés (chap 012) : 238 845.75 €
(246 409.21 € en 2021)



- Les atténuations de produits (Chap 014) : 4 773.00 €
(2 154.00 € en 2021)
- Autres charges de gestion courante (chap 65)
(participations synd.) : 59 139.84 €
(56 796.24 € en 2021)
- Charges financières (chap 66)
(Intérêt de la dette) : 4 563.91€
(6 149.65 € en 2021)
- Charges exceptionnelles (chap 67) : 6 550.00€
(1 739.51 € en 2021)

Les recettes de fonctionnement en 7 groupes :

- Remboursement sur rémunération personnel (chap 013): 1 740.96€
(9 267.10 € en 2021)
- Produits de services du domaine (chap 70)
(Garderie, Cantine et concessions) : 17 846.71€
(17 788.03 € en 2021)
- Impôts et taxes (chap 73) : 415 658.27
(393 244.13 € en 2021)
- Dotations et participations (chap 74) : 115 467.27 €
(145 174.22 € en 2021)
- Autres produits de gestion courante (chap 75) : 12 168.12 €
(5 152.53 € en 2021)
- Les produits exceptionnels (chap 77) : 2 643.02 €
(2 756.11 € en 2021)
- Opération d'ordre de transferts entre section (chap 042) : 276.09 €

L'exercice 2022 fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 101 540.15 €**, le solde de fonctionnement reporté de l'année 2021 étant de **+159 252.32 €**, le solde cumulé se porte donc à **+ 260 792.47 €**.

⇒ **En investissement** pour l'exercice 2022, les recettes constatées sont de **313 996.38 €** et les dépenses constatées de **169 767.85 €**

Les crédits consommés se décomposent de la manière suivante :



Les dépenses d'investissement en **4 groupes** :

- Immobilisations incorporelles (chap 20) : 20 558.00 €
- Immobilisations corporelles (chap 21) : 98 865.08 €
- Dotations, fonds divers et réserves (chap 10) : 729.70 €
- Capital de l'emprunt (chap 16) : 51 615.07 €

Les recettes d'investissement en **3 groupes** :

- Subventions d'investissement (chap 13 hors 138) : 226 907.76 €
- Autres subventions d'investissement non transf (138) : 512.00 €
- Dotations et fonds divers (chap 10) : 16 576.62 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) s'élevait en 2022 à **70 000 €**

II – AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice 2022 fait donc apparaître, en investissement, un **excédent de 144 228.53 €**, les RAR étant de **-45 468.53€ (dépenses : 69 821.74 € ; recettes : 24 353.00 €)** et le solde d'investissement de l'année précédente de **+ 44 402.20 €**, le solde cumulé se porte désormais à **188 630.73 €**.

Cette année, il n'est donc pas indispensable de prévoir de crédit d'investissement au compte 1068 pour couvrir un déficit

Cependant par mesure de précaution, la commission finances a préconisé de créditer tout de même **100 000.00€** au compte 1068 afin de couvrir au minimum le montant de l'emprunt annuel ainsi que et que les dépenses liées à l'investissement relatif à la construction de la cantine.

L'excédent de fonctionnement disponible s'élève ainsi à **160 792.47 €** (Résultat de fonctionnement cumulé – virement au 1068 = 260 792.47 € - 100 000.00 €)



A	Excédent de la section de fonctionnement 2022		
	Recettes de fonctionnement :	565 800,67 €	101 540,15 €
	Dépense de fonctionnement :	464 260,52 €	
B	Reprise du résultat reporté 2021 (ligne 002 2022)		159 252,32 €
C	Résultat cumulé de la section de fonctionnement 2022 (A+B):		260 792,47 €
D	Excédent de la section d'investissement 2022		
	Recettes d'investissement :	313 996,38 €	144 228,53 €
	Dépenses d'investissement :	169 767,85 €	
E	Solde des crédits reportés 2022 en 2023 RAR)		
	Recettes :	24 353,00 €	-45 468,74 €
	Dépenses :	69 821,74 €	
F	Solde d'exécution reporté (ligne 001 2022)		44 402,20 €
G	Besoin/Capacité de financement 2023 (D+E+F) (1068)		100 000,00 €
H	Excédent de fonctionnement disponible à reprendre au B.P. 2023 (C-G)		160 792,47 €

A inscrire en ligne 001 dépenses - B.P. 2023 (D+F)

188 630,73 €

III – ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

A ce jour, la commune a encore 4 emprunts en cours auprès de 3 établissements bancaires

La synthèse des emprunts en cours est la suivante :

Synthèse au 14/03/2023			
Notionnel	Nombre de financements	4	195 492,62 € CRD (au 14/03/2023)
	Durée de vie résiduelle	8 ans et 10 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	5 ans et 6 mois	
Risque	Taux fixe (part de l'encours)	90,56 %	2,21 % Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2023)
	Taux variable (part de l'encours)	9,44 %	
	Taux structuré	-	
Annuités	Capital	54 206,57 €	58 304,11 € * Annuité (due sur 2023)
	Intérêts	4 097,54 € *	
	ICNE au 31/12/2023	257,08 € *	
Marché	€ster	2,40 % *	2,73 % Taux fixe 15 ans (2,92 % au 01/01/2023)
	Taux fixe 10 ans	2,89 %	
	Taux fixe 20 ans	2,59 % →	



L'annuité 2023 s'élève à 58 304.11 €

Référence	Référence contrepartie	Nature	Contrepartie (nom officiel)	CRD	Total des commissions de l'année	Total des flux de l'année	Montant du contrat
6988378	6988378	Emprunt bancaire	Caisse d'épargne Hauts de France	53 926,32 €		16 958,64 €	230 000,00 €
8416566	8416566	Emprunt bancaire	Caisse d'épargne Hauts de France	30 946,11 €		21 109,96 €	185 000,00 €
10000338633	10000338633	Emprunt bancaire	Crédit Agricole de Nord de France	92 175,23 €		10 629,92 €	150 000,00 €
MON228386EUR		Emprunt bancaire	Dexia	18 444,96 €		9 605,59 €	150 000,00 €
				195 492,62	0,00	58 304,11	715 000,00

Le capital remboursé en 2023 s'élèvera à 54 206.57 € et les intérêts à 4 097.54€

La dette actuelle s'éteindra en 2032 en suivant les annuités suivantes :

				Echéance			
Période	Date de début	Date de fin	Crd initial	Capital	Capital comptable	Intérêt	Total
2023	01/01/2023	31/12/2023	207 682,22 €	54 206,57 €	54 206,57 €	4 097,54 €	58 304,11 €
2024	01/01/2024	31/12/2024	153 475,65 €	50 404,14 €	50 404,14 €	2 606,07 €	53 010,21 €
2025	01/01/2025	31/12/2025	103 071,51 €	28 594,73 €	28 594,73 €	1 368,03 €	29 962,76 €
2026	01/01/2026	31/12/2026	74 476,78 €	19 893,93 €	19 893,93 €	628,53 €	20 522,46 €
2027	01/01/2027	31/12/2027	54 582,85 €	10 218,79 €	10 218,79 €	411,13 €	10 629,92 €
2028	01/01/2028	31/12/2028	44 364,06 €	10 301,80 €	10 301,80 €	328,12 €	10 629,92 €
2029	01/01/2029	31/12/2029	34 062,26 €	10 385,51 €	10 385,51 €	244,41 €	10 629,92 €
2030	01/01/2030	31/12/2030	23 676,75 €	10 469,88 €	10 469,88 €	160,04 €	10 629,92 €
2031	01/01/2031	31/12/2031	13 206,87 €	10 554,95 €	10 554,95 €	74,97 €	10 629,92 €
2032	01/01/2032	31/12/2032	2 651,92 €	2 651,92 €	2 651,92 €	5,37 €	2 657,29 €
			711 250,87	207 682,22	207 682,22	9 924,21	217 606,43

IV – LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Pour rappel en 2022, la Fiscalité directe locale voté par la commune de Millonfosse a été répartie de la manière suivante :



- TFPB :	205 675 €
- TFPNB :	13 875 €
- TH :	2 765 €
- Allocations compensatrice :	27 762 €
- Coefficient Correcteur :	65 099 €

	315 176 €

Pour 2023, l'état de notification N°1259 sur les produits prévisionnels et les taux d'imposition des taxes directes locales transmis à la commune précise une répartition de la FDL de la manière suivante :

TAXES	Imputation budgétaire	Taux de Référence pour 2023	Base d'imposition prévisionnelle 2023	Produits attendus
TFPB	73111	41.66 %	548 700 €	228 588 €
TFPNB	73111	86.18 %	17 200 €	14 823 €
TH	73111	25.90 %	10 219 €	2 647 €
Allocations compensatrices totales (Imputation 74834)	74834			29 688 €
Versement du coefficient correcteur	73111			74 186 €
	FDL TOTAL ANNEE 2022			349 932 €

Il est a été proposé de maintenir les taux au même taux que ceux votés en 2022 concernant les taux d'imposition des taxes directes à savoir :

- 41.66 % pour la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti
- 86.18 % pour la taxe foncière sur le Patrimoine Non Bâti

V – LE BUDGET PREVISIONNEL 2023

Suivant le rapport de la commission des finances réunie le 07 mars 2023 et sur la proposition de Monsieur le Maire,

La proposition pour le budget prévisionnel 2023 s'équilibre en fonctionnement à 666 708.48 € et en investissement à 427 983.73€, soit un équilibre du budget principal à 1 094 692.21 €

En investissement, les dépenses aux chapitre 20 et 23 seront entièrement consacré à la construction du bâtiment public à vocation principale de cantine scolaire



FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT - DEPENSES						
chapitres	libellés	BUDGET 2022	REALISE 2022	RAR 2022	PROPOSITIONS /VOTE 2023	TOTAL (RAR + PROPOSITIONS)
011	charges générales	203 559,88	150 387,23	0,00	219 408,48	219 408,48
012	personnel	271 112,00	238 845,75	0,00	263 500,00	263 500,00
014	attenuations	5 000,00	4 773,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65	gestion courante	64 300,00	59 139,84	0,00	69 300,00	69 300,00
656	groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE		543 971,88	453 145,82	0,00	558 208,48	558 208,48
66	charges financières	9 000,00	4 563,91	0,00	6 000,00	6 000,00
67	charges exceptionnelles	14 500,00	6 550,79	0,00	5 000,00	5 000,00
68	provisions semi- budgétaires	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
022	dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES		23 500,00	11 114,70	0,00	13 500,00	13 500,00
TOTAL DEPENSES RELLES		567 471,88	464 260,52	0,00	571 708,48	571 708,48
023	virement investissement	121 637,80			95 000,00	95 000,00
042	op ordre transfert entre section	0,00	0,00		0,00	0,00
043	op ordre dans section	0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		121 637,80	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		689 109,68	464 260,52	0,00	666 708,48	666 708,48
002 - RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (si négatif)		159 252,32	0,00		0,00	0,00
TOTAL CUMULE		848 362,00	464 260,52		666 708,48	666 708,48



FONCTIONNEMENT - RECETTES						
chapitres	libellés	BUDGET 2022	REALISE 2022	RAR 2022	PROPOSITIONS /VOTE 2023	TOTAL (RAR + PROPOSITIONS)
013	attenuation de charges (6419)	1 740,96	1 740,96	0,00	0,00	0,00
70	produits services	13 100,00	17 846,71	0,00	12 900,00	12 900,00
73	impôts et taxes	386 336,10	415 658,27	0,00	402 241,10	402 241,10
74	dotations et participations	117 226,96	115 467,50	0,00	67 750,00	67 750,00
75	autres produits	10 150,84	12 168,12	0,00	23 024,91	23 024,91
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE		528 554,86	562 881,56	0,00	505 916,01	505 916,01
76	produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	produits exceptionnels	1 302,50	2 643,02	0,00	0,00	0,00
78	reprise provisions semi- budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES PRODUITS		1 302,50	2 643,02	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES RELLES		529 857,36	565 524,58	0,00	505 916,01	505 916,01
042	op ordre transfert entre section	0,00	276,09		0,00	0,00
043	op ordre dans section	0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00	276,09	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		529 857,36	565 800,67	0,00	505 916,01	505 916,01
002 - RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (si positif)		159 252,32	0,00		160 792,47	160 792,47
TOTAL CUMULE		689 109,68	565 800,67		666 708,48	666 708,48



INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT - DEPENSES						
chapitres	libellés	BUDGET 2022	REALISE 2022	RAR 2022	PROPOSITIONS /VOTE 2023	TOTAL (RAR + PROPOSITIONS)
010	stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immo incorporelles (sauf 204)	71 420,00	20 558,00	10 602,00	98 000,00	108 602,00
204	subv équipement versées (à amortir)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immo corporelles	378 352,95	96 865,08	59 219,74	70 700,80	129 920,54
22	immo reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immo en cours	0,00	0,00	0,00	132 961,19	132 961,19
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		449 772,95	117 423,08	69 821,74	301 661,99	371 483,73
10	dotations, fonds divers	750,00	729,70	0,00	500,00	0,00
13	subv d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	emprunts et dettes assimilées	52 000,00	51 615,07	0,00	56 000,00	56 000,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		52 750,00	52 344,77	0,00	56 500,00	56 000,00
TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT		502 522,95	169 767,85	69 821,74	358 161,99	0,00
040	op ordre transfert entre section	0,00	0,00		0,00	0,00
041	op patrimoniales	0,00	0,00			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		502 522,95	169 767,85	69 821,74	358 161,99	427 983,73
001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL CUMULE		502 522,95	169 767,85		358 161,99	427 983,73



INVESTISSEMENT - RECETTES						
chapitres	libellés	BUDGET 2022	REALISE 2022	RAR 2022	PROPOSITIONS /VOTE 2023	TOTAL (RAR + PROPOSITIONS)
010	stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	subv d'investissement (hors 138)	252 285,24	227 419,76	24 353,00	0,00	24 353,00
16	emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immo incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	subv équipement versées (à amortir)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immo reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immo en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT		252 285,24	227 419,76	24 353,00	0,00	24 353,00
10	dotations, fonds divers	14 197,71	16 576,62	0,00	20 000,00	20 000,00
1068	excédent de fonctionnement capitalisés	70 000,00	70 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
138	autres subv non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	produits cession immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES		84 197,71	86 576,62	0,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		336 482,95	313 996,38	24 353,00	120 000,00	144 353,00
021	virement de la section de fonctionnement	121 637,80	0,00		95 000,00	95 000,00
040	op ordre transfert entre section	0,00	0,00		0,00	0,00
041	op patrimoniales	0,00	0,00			
TOTAL RECETTES D'ORDRE		121 637,80	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		458 120,75	313 996,38	24 353,00	215 000,00	239 353,00
001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		44 402,20	0,00		188 630,73	188 630,73
TOTAL CUMULE		502 522,95	313 996,38		403 630,73	427 983,73



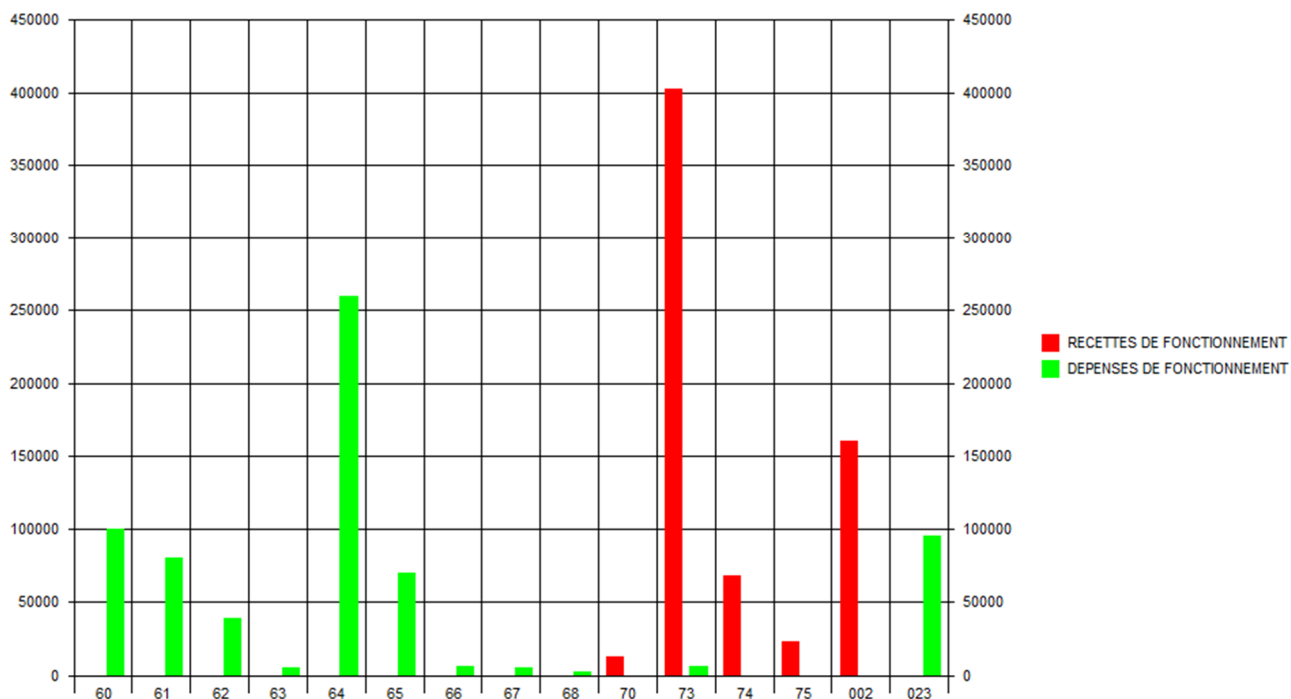
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	666 708.48 €	505 916.01 €
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(Si déficit)	160 792.47 € (Si excédent)
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	666 708.48 €	666 708.48 €

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 inclus)	358 161.99 €	215 000.00 €
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	69 821.74 €	24 353.00 €
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(Si déficit)	188 630.73 € (Si excédent)
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	427 983.73 €	427 983.73 €

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF (3)	1 094 692.21 €	1 094 692.21 €
-------------------------------------	----------------	----------------



En fonctionnement, la plus lourde ligne de dépenses reste les charges de personnel (imputations 64) et la ligne de recettes la plus importante celle des impôts et taxes (imputations 73)



VI – LES EFFECTIFS

La collectivité compte aujourd’hui 8 agents repartis de la manière suivante :

FILIERE	STATUT	GRADE	ETP
ADMINISTRATIVE	TITULAIRE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^e CL	1
	TITULAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF	0.85
SANITAIRE ET SOCIALE	TITULAIRE	ATSEM PRINCIPAL DE 2 ^e CL	0.81
TECHNIQUE	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^e CL	1
	STAGIAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	1
	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0.62
	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0.48
	NON TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0.57

La collectivité emploie également depuis la rentrée scolaire 2022-2023 une apprentie sur un poste administratif

Un poste d’Adjoint Technique à TNC (0.46 ETP) est actuellement vacant, un recrutement va être lancé sur ce poste.